

WILAYA DE MOSTAGANEM

0-0-0-0-0-0

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DES MARCHES

NIF : 415024000027296

En application des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des équipements publics de la wilaya de Mostaganem informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales lancé le 15/02/2026 dans les quotidiens nationaux « **Horizons** » et « **الجزائر الجديدة** » relatif a **La réhabilitation des établissements de santé à travers la wilaya de Mostaganem (en lots séparés)**.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, les marchés ont été provisoirement attribués aux entreprises citées dans le tableau ci-dessus, conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, comme suit :

N°	Entreprises	Lots	Montant initial DA en TTC	Montant corrigé DA en TTC	NIF	Délai	OBS
01	BERBER A.E.K	Lot N°01 : Réhabilitation du Service Maternité de l'Etablissement Hospitalier Public spécialisé (EHS) mère et enfants 2ème tranche	16.468.767,00	16.602.047,00	196244100041541	04mois	Moins disant
02	BERESSA El Amine Lakhdar	Lot N°02 : Réhabilitation du Polyclinique Bouguirat	2.701.895,00	2.701.895,00	198127010455138	02mois +25jrs	Moins disant
03	BOUICH Djamel	Lot N°03 : Réhabilitation de l'Etablissement public hospitalier (EPH) Bouguirat	6.899.620,00	6.899.620,00	198227190084616	02mois	Moins disant
04	BENMENAD Mourad	Lot N°04 : Réhabilitation de l'établissement public de santé de proximité (EPSP) d'Ain Tedles	14.122.384,50	14.122.384,50	198027070070334	105 jrs	Moins disant

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente (Commission des Marchés Publics de la Wilaya Mostaganem) dans un délai de 10 jours à compter de la date de première parution du présent avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales, sont invités à se rapprocher de nos services au plus tard dans les trois (03) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du contrat afin de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures offres techniques et financières et ce conformément aux dispositions de l'article N°82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

LA DIRECTRICE